



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2019 N°36
3 juin 2019

Décision du 27 mai 2019 interdisant entre le 3 et le 7 juin l'accès
au public sur le chemin de halage en rive gauche du canal du Rhône
au Rhin du PK110,700 au PK113,500 sur la commune de Baume les Dames

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Direction
territoriale
Rhône Saône

Direction

DÉCISION

N° 2019/SubdiVDD/02

Interdisant entre le 3 et le 7 juin l'accès au public sur le chemin de halage en rive gauche du canal du Rhône au Rhin du PK110,700 au PK113,500 sur la commune de Baume les Dames

La Directrice Territoriale Rhône Saône de VNF

Vu les articles R.4241-68 à R.4241-71 du code des transports
Vu la décision du 25 mars 2019 portant délégation de signature à Madame Cécile AVEZARD
En réponse à la demande du Conseil Départemental en date du 17 mai 2019



DÉCIDE

Article 1

Afin de permettre au Conseil Départemental du Doubs d'effectuer des travaux d'enrobés sur l'Euro-vélo 6, l'accès au chemin de halage en rive gauche du PK 110,700 au PK 113,500 sur la commune de Baume les Dames sera interdit du 3 au 7 juin 2019.

Article 2

Cette interdiction prendra effet 2 jours entre le 3 juin 2019 et le 7 juin 2019, pour les travaux de réfection d'enrobés. Elle ne concerne pas les services et entreprises chargés de la sécurisation et des travaux ainsi que les services de secours et d'urgence en cas de nécessité.

Article 3

La fermeture du chemin de halage sera assurée par le Conseil Départemental du Doubs.

Article 4

Une déviation de l'Euro-vélo 6 sera mise en place dans les deux sens par le Conseil Départemental du Doubs (service territorial d'aménagement de Montbéliard).

L'accès à l'écluse 39 sera maintenu pendant toute la période du chantier : phasage vu avec le Conseil Départemental.

Article 5

Ci-dessous les noms et téléphones des personnes à contacter en cas d'urgence :

- M. Stéphane CHRETIEN (Conseil Départemental 25) : 06.37.75.42.70
- M. Florian MARTIN (entreprise EUROVIA) : 06.12.04.33.50

Article 6

La présente décision sera publiée au registre des actes de Voies navigables de France.
L'arrêté de police portant réglementation de la circulation sera affiché en mairie de Baume les Dames et aux extrémités des routes barrées.

Diffusion :

- Conseil Départemental 25
- Mairie Baume les Dames
- Centre exploitation VDD/Nord

Fait à Lyon le 27 mai 2019

Cécile AVEZARD
Siogné
Directrice territoriale Rhône Saône